

## Accès Formation Continue : Etudiant / Professionnel

---

Vous êtes étudiant ?



Vous êtes professionnel ?



**ATTENTION**  
**dans le cadre d'un DU ou DIU en formation initiale**  
**AUCUNE CONVENTION DE STAGE NE POURRA ETRE DELIVREE**

1. Un étudiant qui n'est pas interne en médecine ne peut pas être inscrit dans un DU/DIU dès lors qu'il y a de la pratique professionnelle ou un stage à valider.
2. Un candidat retenu parmi les internes devra valider sa pratique professionnelle **dans le cadre de son activité d'interne**.
3. Un CCA ou AHU qui choisirait d'effectuer son diplôme dans le cadre de la **formation initiale** devra impérativement valider sa pratique professionnelle **dans son établissement hospitalier employeur**.
4. Un CCA ou AHU qui s'inscrirait dans le cadre de la **formation continue** et donc s'acquitterait des droits d'inscription correspondant pourra valider cette pratique professionnelle **dans une autre structure que son établissement employeur**. En effet, les stages en formation continue font l'objet d'une autre réglementation.